



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 28 mai 2008 — N° 89

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'entente concernant la continuation des contributions pour la prestation de services policiers par les Premières nations crie d'Eastmain, Mistissini, Waskaganish, Chisasibi, Wemindji, Nemaska, Whapmagoostui, Waswanipi et les Crie d'Oujé-Bougoumou, entre le Grand Conseil des Crie et l'Administration régionale Crie, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et le gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 1004-20080528)

M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le rapport annuel de la Société de développement de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

(Dépôt n° 1005-20080528)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Thériault (Anjou), à titre de présidente, dépose :

28 mai 2008

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 27 mai 2008, a procédé à l'élection du vice-président de la Commission.

(Dépôt n° 1006-20080528)

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 21 mai 2008, a procédé à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Corporation d'Urgences-santé dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organismes.

(Dépôt n° 1007-20080528)

M. Grondin (Beauce-Nord), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, les 20 et 27 mai 2008, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 72, Loi sur la protection sanitaire des cultures. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1008-20080528)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Lapointe (Groulx) et M. Bergeron (Verchères) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine des services de garde du Québec 2008 qui se tient du 25 au 31 mai sous le thème « Un jardin aux mille trésors »;

28 mai 2008

QU'elle réitère son engagement à placer les familles au cœur de son action et à travailler à la bonification du réseau des services de garde;

QU'elle rende hommage aux artisans du réseau qui contribuent à l'épanouissement des enfants et qui assurent le développement de l'excellence des services de garde éducatifs.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Caire (La Peltrie) et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale d'action pour la santé des femmes.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Desrochers (Mirabel), Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances et ministre des Services gouvernementaux, et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'expertise développée au cours de la dernière décennie par les producteurs membres de l'Association des vignerons du Québec, celle des Cidriculteurs artisans du Québec, et des autres producteurs artisanaux;

QU'une véritable synergie s'établisse entre les divers ministères, la SAQ, la Régie des alcools, des courses et des jeux, et l'industrie afin de continuer d'accroître la qualité des produits québécois, leur mise en valeur et leur rayonnement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

28 mai 2008

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, M. Benoit (Montmorency) et M. Simard (Richelieu) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale exige des coprésidents qu'ils fassent rapport des travaux du comité de travail sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic en déposant leur rapport, et ce le plus rapidement possible, auprès de l'Assemblée, pour que les parlementaires aient accès à l'information qui leur revient de plein droit et qui est nécessaire pour faire cheminer le dossier;

QU'une fois le rapport déposé, tous les membres du comité soient invités à faire part de leurs travaux devant la Commission des finances publiques d'ici le 21 octobre 2008.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 77, Loi sur les instruments dérivés, et le projet de loi n° 80, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière.

28 mai 2008

M. Picard, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des finances publiques se réunira afin de procéder à l'élection de son vice-président;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'entendre la Protectrice du citoyen concernant son rapport annuel.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la police.

Après débat, le rapport est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture qui, les 18 mars, 8 et 9 avril 2008, a entendu le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie du Québec dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organismes. Ce rapport contient 8 recommandations.

28 mai 2008

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Picard, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : le temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Picard, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

L'Assemblée poursuit le débat sur le rapport de la Commission de la culture qui, les 18 mars, 8 et 9 avril 2008, a entendu le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie du Québec dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organismes. Ce rapport contient 8 recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

28 mai 2008

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 23, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

À 16 h 24, à la demande de M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 17 heures.

Les travaux reprennent à 17 h 02.

Adoption du principe

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, propose que le principe du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

28 mai 2008

La séance reprend à 20 h 02.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, proposant que le principe du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Proulx (Trois-Rivières).

À 23 h 59, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 29 mai 2008, à 10 heures.

28 mai 2008

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 28 mai 2008, à 14 h 12, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente de l'Assemblée nationale, de Mme Gaudreault (Hull) et M. Auclair (Vimont), les représentants du premier ministre, et de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 64 Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives
- n° 70 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec
- n° 73 Loi sur le courtage immobilier

Le Président

MICHEL BISSONNET